



## COURS POUR MÉDECINS D'URGENCE © SSMUS

### Conditions générales

#### 1. Inscription

- 1.1 L'inscription au cours pour médecins d'urgence se fait par voie électronique, sur le site [www.sgnor.ch](http://www.sgnor.ch). Une confirmation d'enregistrement de l'inscription est envoyée par e-mail.
- 1.2 Nombre de participants:
  - au maximum: 28 personnes
  - au minimum: 16 personnesLe décompte des participants se fait sur la base des paiements reçus.
- 1.3 La personne qui ne peut pas être prise en considération pour le cours prévu sera automatiquement inscrite sur la liste d'attente pour le cours suivant et en sera informée. Comme les dates du cours suivant ne sont vraisemblablement pas connues au moment de la première inscription, le candidat doit confirmer son intérêt au prochain cours possible par une nouvelle inscription.
- 1.4 Si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le cours jusqu'à 6 semaines avant son début.
- 1.5 Les candidats qui souhaitent participer au cours et se sont vu attribuer une place au cours sont par ce fait d'accord de préparer ce dernier au moyen d'un programme de formation interactif sur internet, dont le nom est « webNAK ». Ce programme est **accessible après paiement de la taxe de cours, au moins 2 semaines avant le début du cours**. Les instructions d'utilisation sont envoyées par courriel.
- 1.6 Les candidats qui ne préparent pas le cours avec le programme webNAK ou ne l'ont pas entièrement terminé avant le début du cours peuvent être exclus de ce dernier par la direction.
- 1.7 **L'inscription est obligatoire.**

#### 2. Responsabilité et assurances

- 2.1 La couverture d'assurance (accidents, responsabilité civile, etc.) relève des participants.

#### 3. Finances

- 3.1 Les frais de cours comprennent la taxe de cours, y c. l'eLearning préparatif, les documents, les repas de midi, ainsi que les pauses durant le cours.
- 3.2 Conditions de paiement:
  - L'attribution de la place au cours n'est définitive qu'après versement de des frais d'inscription.
  - Si le paiement n'est pas reçu au moins deux mois avant la date du cours, le candidat concerné perd sa réservation et la place au cours est alors attribuée à un candidat de la liste d'attente.

3.3 L'encaissement est effectué par l'organisme désigné par le lieu de cours.

#### 4. Retrait de l'inscription

- 4.1 Tout retrait d'inscription doit se faire par écrit. Les modalités de remboursement dépendent de la date du retrait de l'inscription:
- retrait jusqu'à 10 semaines avant la date: frais de cours moins 200.00 CHF de frais administratifs.
  - retrait jusqu'à 4 semaines avant la date: 50% des frais de cours.
  - retrait moins d'un mois avant la date: aucun remboursement.

Si en même temps que le retrait d'inscription pour des motifs raisonnables, une inscription est faite pour un des cours suivants, les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables. Une taxe administrative peut dans tous les cas être prélevée.

- 4.2 Si le cours est annulé, les frais de cours sont entièrement remboursés.

#### 5. Validité

- 5.1 Par leur inscription au cours pour médecins d'urgence, les intéressés **acceptent les présentes conditions générales** (CG) NAK/SSMUS.

#### NAK-Faculty

**NAK Bâle:**  
Wolfgang Ummenhofer

**NAK Berne:**  
Heinz Bähler

**NAK Lausanne:**  
Mathieu Pasquier

**NAK Lugano:**  
Emanuela Zamprogno

**NAK St-Gall:**  
Paul Imboden

**NAK Zurich:**  
Simon Sulser

Berne, 25.10.2016